

## Modalités de vote à l'Assemblée Générale du 24 mai 2023

Édito du Directeur Général  
de GENFIT



Chers actionnaires,

**La prochaine Assemblée Générale Mixte de GENFIT se tiendra le 24 mai 2023 à 10 heures** dans les locaux de la Faculté de Pharmacie de Lille situés 3 rue du Professeur Laguesse à Lille, et nous vous invitons à **participer à ce rendez-vous annuel très important de la vie de l'entreprise.**

En effet, comme vous avez eu l'occasion de le lire dans notre **newsletter n°14 du 4 mai dernier**, l'année **2023 pourrait être celle d'une nouvelle dynamique pour GENFIT**, et ce pour plusieurs raisons :

- Sur le plan financier, **notre situation de trésorerie à la fin 2022 est saine**, avec 140 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie devant permettre de financer tous nos programmes actuels jusqu'au 3e trimestre 2024 ;
- Les **premiers résultats de notre étude pivot de Phase 3** évaluant notre candidat-médicament élafibranor dans la Cholangite Biliaire Primitive (CBP) ELATIVE® sont **attendus à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre**, soit dans environ deux mois ;
- **4 échéances importantes sont attendues concernant d'autres candidats-médicaments développés par GENFIT d'ici la fin de l'année 2023 :**
  - > Dans l'Acute on Chronic Liver Failure (ACLF) : au 2<sup>ème</sup> trimestre, « screening » d'un premier patient dans un essai de Phase 2 évaluant VS-01-ACLF et annonce des conclusions tirés des résultats des deux essais de Phase 1 ayant évalué NTZ ; et au 2<sup>ème</sup> semestre, lancement potentiel d'un essai de Phase 2a avec NTZ ;
  - > Dans le cholangiocarcinome (CCA) : vers la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre, « screening » d'un premier patient dans un essai de Phase 1b/2a évaluant GNS561.

**Votre participation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai permettra notamment à la Société de renouveler les autorisations qui pourraient s'avérer nécessaires à la poursuite de cette nouvelle dynamique au cours des années à venir.** Je vous invite donc à étudier attentivement les projets de résolutions qui vous sont proposés par notre Conseil d'Administration et vous propose notamment de prendre connaissance, si vous ne pouvez pas vous déplacer physiquement, des modalités de vote par correspondance par voie postale et de vote en ligne via la plateforme électronique mise à votre disposition.

**Nous comptons sur votre mobilisation,**

Pascal Prigent

...

# Modalités de vote

## 1. Pourquoi voter ?

En tant qu'actionnaire de GENFIT, **vous pouvez accompagner la Société en exprimant votre opinion** à l'occasion des Assemblées Générales et en donnant à votre Conseil d'Administration les moyens de mettre en œuvre sa stratégie de développement. C'est en effet grâce à votre soutien lors de nos précédentes assemblées générales que nous avons été en

mesure de valoriser au mieux notre programme de développement d'élafibranor dans la CBP avec Ipsen en 2021, ou encore de préparer l'avenir avec l'acquisition de Versantis AG en 2022.

**Ainsi, votre vote est précieux, et nous comptons sur votre mobilisation** lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte convoquée le 24 mai 2023.

## 2. Comment voter ?

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de tenir cette séance de l'Assemblée Générale à 10 heures à la Faculté de Pharmacie de Lille en première convocation.

**Si vous ne pouvez pas participer physiquement** à l'Assemblée Générale, il vous est toutefois possible d'exercer vos droits à distance en ayant recours au vote par correspondance, et en particulier **par Internet via la plateforme de vote électronique Votaccess\*** (site internet sécurisé) ouverte depuis le 5 mai et **jusqu'au 23 mai à 15h** (heure française).

À défaut, vous pouvez également exprimer votre opinion préalablement à la réunion sur les projets de résolutions proposées **par voie postale**, soit :

→ En votant par correspondance,

→ En désignant un mandataire qui pourra voter à votre place,

→ En donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Pour ce faire, nous vous invitons sans attendre à **consulter notre brochure de convocation** disponible sur notre [site internet](#) et à engager au plus vite les démarches qui y sont décrites afin que votre instruction puisse être prise en compte.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale ne pourrait valablement délibérer faute de quorum requis pour les assemblées générales sur première convocation, l'Assemblée Générale serait à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, le 7 juin 2023 à 10 heures au siège social de la Société.

\*À condition que votre intermédiaire financier soit bien abonné à cette plateforme

**Retrouvez toute l'information relative à l'Assemblée Générale du 24 mai prochain et ses modalités de participation, ainsi qu'un tutoriel sur les modalités d'utilisation de la plateforme de vote électronique Votaccess en cliquant ici**

**Vous pouvez également contacter notre Numéro Vert** pour toute question relative aux modalités de participation à l'Assemblée Générale du 24 mai prochain :

- 0 805 321 079 (depuis la France)
- ou le + 33 1 78 90 69 14 (depuis l'étranger), du lundi au vendredi de 10h à 19h

GENFIT | [investors@genfit.com](mailto:investors@genfit.com) | <https://ir.genfit.com/fr/>

Avertissement | Cette Lettre aux Actionnaires contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives au calendrier de publication des premiers résultats de notre essai clinique de Phase 3 ELATIVE® ou au potentiel que les résultats de la Phase 3 ELATIVE® soient positifs, à notre éligibilité pour atteindre les étapes et recevoir les paiements d'ipfen, au calendrier de publication des résultats des essais de Phase 1 pour NTZ dans l'ACLF, au calendrier d'évaluation et de recrutement des patients pour nos programmes VS-01-ACLF et GNS561, au calendrier d'initiation d'une étude de Phase 2a de preuve de concept évaluant NTZ chez des patients atteints d'ACLF stades 1 et 2, aux perspectives commerciales pour élafibranor dans la CBP et son potentiel en tant qu'option thérapeutique pour les patients, aux tailles de marché potentielles dans les aires thérapeutiques dans lesquelles nous développons nos candidats-produits, notre éligibilité à et capacité à obtenir les accès aux voies réglementaires spécifiques, à nos perspectives financières, dont nos projections relatives à la trésorerie et consommation de trésorerie et nos projections relatives à notre activité pour 2023 et au-delà. L'utilisation de certains mots, tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », « permettre », « viser », « encourager », « être confiant » ou le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire à pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, en ce compris celles liées à la sécurité d'emploi, au progrès, aux coûts et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires aux États-Unis, en Europe et au niveau mondial concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, aux synergies potentielles liées à l'acquisition de Versantis et à notre capacité à intégrer ses actifs et à développer ses programmes, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au Chapitre 2 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 18 avril 2023 sous le numéro D.23-0304 et disponibles sur les sites Internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») américaine, y compris le Rapport Annuel Form 20-F déposé auprès de la SEC le 18 avril 2023. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.